

Pas pour publication ou distribution, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon



Roissy, le 25 novembre 2014

Air France-KLM conclut une opération de couverture afin de protéger la valeur d'une partie de sa participation dans Amadeus

Air France-KLM a conclu une opération de couverture portant sur 9 900 000 actions Amadeus IT Holding S.A., qui représentent environ la moitié de sa participation. Cette opération permet au Groupe de protéger la valeur de ces actions, tout en continuant à bénéficier de l'augmentation potentielle du cours de l'action sur le solde de sa participation (9,8 millions d'actions représentant environ 2,2% du capital d'Amadeus IT Holding S.A).

Dans le cadre de cette opération de couverture, Deutsche Bank procède à la cession de 6,2 millions d'actions Amadeus IT Holding S.A. par placement privé.

Cette opération s'inscrit dans la stratégie de gestion des risques d'Air France-KLM.

Air-France-KLM a souscrit un engagement de conservation de 30 jours sur sa position résiduelle.

Contact investisseurs

Bertrand Delcaire

+33 1 49 89 52 59

bedelcaire@airfranceklm.com

www.airfranceklm-finance.com

Dirk Voermans

+33 1 49 89 52 60

divoermans@airfranceklm.com

Contact presse

France : +33 1 41 56 56 00

Pays-Bas : +31 20 649 45 45

www.airfranceklm.com

Avertissement

Ce communiqué a une valeur exclusivement informative et ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat d'actions.

Dans le cadre de cette transaction, et s'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus (2003/71/CE), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres, à l'exception des cas d'offre au public de titres dans cet Etat membre, qui bénéficieraient d'une exemption en vertu des dispositions de la Directive Prospectus.

Ce communiqué n'est destiné à être communiqué directement ou indirectement au Royaume-Uni qu'à (i) des investisseurs professionnels entrant dans le champ d'application de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (le "FSMA") ou (ii) des "high net worth entities" et autres personnes susceptibles d'en être légalement le destinataire entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) du FSMA (ensemble avec les personnes visées au (i), les "personnes habilitées").

Ce communiqué n'est pas destiné à être distribué ou publié directement ou indirectement aux Etats-Unis (y compris ses territoires, possessions et Etats et le District of Columbia). Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente de titres destinée aux Etats-Unis. Les titres visés par le présent communiqué n'ont fait, ni ne feront l'objet d'un enregistrement aux Etats-Unis en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (le "Securities Act"). Lesdits titres ne sauraient être offerts ou vendus aux Etats-Unis en l'absence d'un tel enregistrement ou d'une exemption d'enregistrement en vertu du Securities Act. Aucune offre publique desdits titres ne sera faite aux Etats-Unis dans le cadre de la présente opération.

Toute décision d'investissement relative à l'achat d'actions de la société Amadeus IT Holding S.A. ne saurait être prise que sur le fondement des informations publiquement disponibles. Ces informations ne sont pas de la responsabilité de la société Air France ou d'Air France-KLM.

La diffusion, publication ou distribution de ce communiqué de presse est interdit dans tout pays où une telle diffusion, publication ou distribution constituerait une violation de la loi ou de la réglementation applicable.